PHOTOCOLLECTION
Association à but non lucratif 15, rue au Maire 75003 PARIS

Correspondance et organisation :
Centre IRIS
238, rue Saint-Martin 75003 PARIS
+33 (0) 1 48 87 06 09
photocollection1@free.fr

REGLEMENT DE PARTICIPATION

Préambule :

PHOTOCOLLECTION est un premier parcours des collectionneurs de photographie.
Cet événement est géré par l'association PHOTOCOLLECTION (ci-dessous, "l'organisateur")
située au 15, rue au Maire 75003 Paris.
Toute correspondance liée à l'organisation technique et artistique est à adresser au

Centre IRIS,
238, rue Saint-Martin 75003 PARIS.
photocollection1@free.fr

Les dossiers photo sont aussi à adresser au Centre IRIS.
PHOTOCOLLECTION propose l'organisation d'un parcours dans le Marais, dans le cadre des manifestations du Mois Européen de la Photo à Paris, du 20 au 23 novembre 2008, dans une douzaine de lieux.

Article 1 : Conditions de participation

La participation à PHOTOCOLLECTION est ouverte à tout photographe amateur ou professionnel, se présentant en son nom propre, sans critère d'âge ou de nationalité, et à toutes les tendances de la photographie.
Elle est soumise à l'approbation d'un comité de sélection, composé de membres de l'association.
PHOTOCOLLECTION veut présenter des auteurs directement aux collectionneurs d'art, sans intermédiaire.
Dans un souci d'authenticité des relations visées et de la fiabilité des échanges commerciaux, il est demandé aux auteurs de respecter un cahier des charges particulier, et notamment

- Ne pas être sous contrat avec des diffuseurs d'images dont l'édition de chaque tirage dépasse 30 exemplaires.
- Ne proposer que des tirages donnant la garantie de conservation.

Article 2 : Constitution du dossier de participation

Chaque photographe souhaitant participer au parcours devra remettre un dossier de candidature composé de :
. Les images dans une boîte ou un carton à dessin (de 12 à 25 images maximum, format maxi 30x40)
. Sur un CD-Rom :
- Les images en bonne définition : 10x15 cm, 300dpi - format JPG ou TIF – fichiers RGB pour les images en couleur, et Niveau Gris pour les images en noir et blanc
noms des fichiers : le nom du photographe (tiret) le numéro de la photo (point) extension.
Ex : dubois-01.jpg
- Une note d'intention (format word) présentant les thèmes de son travail et de ses "recherches photographiques".
- Un CV (format word) présentant les projets en cours ou réalisés (expositions, publications, etc.)

. Un chèque de 25 euros à l'ordre de PHOTOCOLLECTION pour la participation aux frais de sélection,
. La fiche de renseignements jointe dûment remplie,
. Le règlement rempli et signé,
. Une enveloppe affranchie au même tarif que celle de l'envoi pour le retour.

Article 3: calendrier des envois et résultats.

Les dossiers de candidature seront reçus à l'adresse du Centre IRIS, 238 rue Saint-Martin 75003 Paris
jusqu'au **22 août 2008**, date limite de réception.

NB. Les dossiers complets pourront être déposés jusqu'au 9 Août à l'adresse du Centre Iris (238, rue Saint Martin 75003 Paris) pendant les heures d'ouverture de la galerie (du mardi au samedi de 14 h à 19h).
Ils pourront y être retirés à partir du 23 septembre.
Le comité de sélection annonce la liste des présélectionnés le 10 septembre 2008.
Chaque auteur présélectionné doit rencontrer le comité de sélection en rendez-vous afin de soutenir son travail et discuter des choix de tirage, encadrement, présentation, accrochage. Ces choix font l'objet d'un contrat entre l'auteur et PHOTOCOLLECTION.

Ce contrat définit :

1 – le sujet
2 – le nombre d'œuvres proposées à l'exposition
3 – le laboratoire professionnel (ou tireur particulier)
4 – le procédé photographique
5 – le système d'encadrement (marie-louise non-acide ou contre collage aluminium, etc.)
6 – la numérotation et le prix
7 – l'engagement à être dégagé de tout lien avec un diffuseur de tirages en édition supérieure à 30 exemplaires.
8 – la liste complète des engagements contractuels avec galerie, agence ou agent.

La liste définitive des lauréats est communiquée le 30 septembre 2008.
La décision de PHOTOCOLLECTION est souveraine et sans appel.

Les tirages d'exposition encadrés ou dans leur finition définitive doivent être livrés au CENTRE IRIS le 31 octobre 2008 au plus tard.

Article 4: conditions d'exposition

- L'organisateur réserve à chaque exposant un espace dans un lieu partenaire dans le Marais, partagé entre plusieurs lauréats. Chaque photographe dispose à sa guise de l'aménagement, en accord avec les responsables du lieu et de l'organisation.
- Le choix des lieux et des associations d'auteurs relève de l'équipe de PHOTOCOLLECTION, en tenant compte des souhaits de chaque lieu, et des avis des auteurs.
- Le refus d'un lieu ou d'une association entraine l'exclusion du parcours.
- L'organisateur exige le respect total du contrat signé entre l'auteur et PHOTOCOLLECTION.
- Chaque participant se voit offrir une page dans le catalogue général. 5 exemplaires lui sont offerts.
- Chaque participant s'acquitte auprès de PHOTOCOLLECTION d'une somme de 250 € (deux cent cinquante euros) de participation forfaitaire aux frais, dès l'inscription, ou, s'il préfère, 25% des ventes réalisées au 23 novembre.

Article 5 : promotion

Tout auteur sélectionné donne l'autorisation à PHOTOCOLLECTION de publier toute photographie du CD-Rom fourni avec le dossier de participation, à toute fin promotionnelle du parcours, tant pour la communication (affiches, flyers, catalogue, site internet) que pour tout dossier de presse et publication de portfolio dans la presse et ce, pour tout support papier ou numérique.

Article 6: conditions d'installation

PHOTOCOLLECTION ne prend pas en charge ni ne fournit d'aide physique pour le transport et l'installation des œuvres des auteurs. Le montage et le démontage de chaque exposition est à la charge des auteurs, ainsi que la surveillance des œuvres. Il est entendu que l'organisateur ne peut être tenu responsable des dégradations ou vol qui peuvent survenir à l'occasion de l'événement, la surveillance et la protection des œuvres restant sous la responsabilité de chaque participant.
Le montage se déroule à partir de la veille de l'événement.

Article 7: Prix et vente des œuvres exposées

PHOTOCOLLECTION n'intervient pas dans la formulation du prix des œuvres, mais peut apporter ses conseils et expériences. Ce prix, fixé librement par chaque participant, doit être enregistré au préalable par l'organisation.
Chaque auteur doit tenir au courant l'organisation des ventes réalisées et ce, pour améliorer les futurs parcours.
L'organisateur ne participe à aucune transaction de nature commerciale. Les ventes des images exposées sont directement assurées par l'exposant et sous son entière responsabilité.

Article 8: Droits et assurance

L'assurance des œuvres pendant le parcours est à la charge de l'artiste.

Article 9: Annulation de l'événement

L'organisateur se réserve le droit à tout moment d'annuler PHOTOCOLLECTION, sans avoir à justifier sa décision auprès des photographes, et sans que cela n'entraîne le versement de la moindre contrepartie ni indemnité, à l'exception de frais acquittés de participation forfaitaire des photographes sélectionnés, soit 250 euros.

Article 10:

La participation à PHOTOCOLLECTION implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Mention manuscrite : Je, soussigné (Nom, Prénom), déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses,

Fait à (Ville, Pays), *le (date)*

Signature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Naissance

Date :

Lieu de naissance :

Département :

Pays :

Nationalité :

Adresse :

Téléphones (avec indicatif du pays)

Adresse mail :

Site internet :

,